Tableau de bord sur la mise en oeuvre de l'Agenda social

2001/2241(INI) - 09/07/2002

La commission a adopt le rapport d'initiative de Miet SMET (PPE-DE, B) sur le tableau de bord de la mise en £uvre de l'agenda pour la politique sociale. Le rapport ritre la demande du Parlement la Commission europenne de transmettre celui-ci le tableau de bord annuel dans des dlais qui lui permettront de se prononcer avant le Conseil europen de printemps. La commission demande galement que le Parlement soit pleinement impliqu dans le processus d'valuation mi-parcours de l'agenda pour la politique sociale qui aura lieu en 2003 et que, dans le cadre de la Convention et de la CIG, on £uvre l'incorporation de la mthode ouverte de coordination dans le trait et qu' cette occasion la question de la participation du Parlement cette mthode soit rgle. Le rapport critique le fait que la Commission europenne n'ait pris en compte aucune des demandes formules antrieurement par le Parlement dans ses rsolutions sur le nouvel agenda social et sur le tableau de bord pour 2001 en ce qui concerne, notamment, la mise en place d'un cadre fiscal et lgislatif pour le dveloppement de l'conomie sociale; la dfinition du droit l'action collective et notamment le droit de grve au niveau europen; des initiatives lgislatives ayant trait au travail domicile; l'amnagement du temps du travail pour assurer une meilleure conciliation entre vie professionnelle et vie familiale; l'laboration d'une proposition concernant les licenciements individuels, etc. La commission souhaite par ailleurs une participation plus active des partenaires sociaux, et en particulier des employeurs, la ralisation des objectifs fixs. Pour ce qui est des c·ts positifs du rapport, la commission flicite la Commission europenne de l'attention prte la qualit du travail, la participation des travailleurs gs la vie active et la protection des travailleurs en cas de restructuration et de dlocalisation d'entreprises. Elle fait par ailleurs part de la satisfaction que lui inspire la proposition faite par la Commission europenne en matire de transfrabilit des pensions. Elle flicite de mme la Commission europenne de la dcision concernant l'Anne europenne des personnes handicapes, tout en indiquant qu'elle souhaite une attention accrue envers l'intgration dans la vie active et en particulier la lutte contre la discrimination dans l'emploi, au travail et dans l'accs la formation professionnelle, etc. La commission formule un certain nombre de recommandations et, en particulier, demande la Commission europenne d'acclrer ses propositions lgislatives et ses travaux prparatoires, notamment en ce qui concerne la rvision de la directive sur le comit d'entreprise, l'laboration de livres verts sur l'assurance maladie complmentaire ainsi que sur l'illettrisme et l'exclusion sociale et la prsentation d'une proposition, base sur l'article 13 du trait, pour la lutte contre la discrimination des personnes handicapes. La Commission europenne est galement invite prendre l'initiative dans la lutte contre le travail au noir, proposer des mesures pour amliorer la situation des femmes et encourager la pleine participation de ces dernires aux prises de dcisions sur leur lieu de travail.